



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Session ordinaire du Conseil municipal, tenue le 5 décembre 2016, à 20 h, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell, Lee Brazel, Julie Pouliot et Pierre Blouin.

Le secrétaire-trésorier, Gaétan Perron, et Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe sont aussi présents.

Denyse Saint-Pierre, agente de développement, est présente.

7.1.1 Registre public des déclarations des élus

Le directeur général mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la Loi sur l'Éthique et la Déontologie depuis novembre 2015.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique.ⁱ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Ce 17 janvier 2019

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe

ⁱ Envoyé à Pierre Poulin du MAMOT 2016-12-06